

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 15 septembre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - D. VIALAS - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par A. KELLY - A. CHOUKROUN par M. ROUVIER - C. PINO par J. GROSSO - G. GUIRAUD par C. BASTIDE

Absents : JF. MARY - W. BIGNON

5. Désignation du représentant au sein de la SPL BT

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant au sein de la Société Publique Locale du Bassin de Thau.

Il appartient au conseil municipal :

De désigner un représentant au sein de la Société Publique Locale du Bassin de Thau, à savoir Yves MICHEL.

Il convient de procéder à la désignation.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 22, Abstention 5)

Désigne un représentant au sein de la Société Publique Locale du Bassin de Thau, à savoir Yves MICHEL.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

